

RAPPORT ANNUEL
sur le PRIX et la QUALITE
du service public de l'assainissement
EXERCICE 2018

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	3
A. Les caractéristiques générales du service.	3
B. Le mode de gestion du service.	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2017.	5
B. La station d'épuration.	6
B.1. Présentation générale.	6
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.	7
B.3. Le volume des effluents traités.	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station.	8
B.5. La production des boues et leur devenir.	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.	11
A. Le prix de l'assainissement.	11
A.1. La tarification.	11
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement.	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m ³	11
A.4. Évolution de la recette d'exploitation.	12
B. Les autres recettes d'exploitation du service.	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif.	13
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.	13
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2017.	13
CONCLUSION.	13

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE L'ASSAINISSEMENT

A. Les caractéristiques générales du service.

✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-ville de Le Faouët.

✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2018

Le service comporte 1 112 abonnés dont 4 abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital et le centre aquatique). Selon le dernier recensement (population légale au 1^{er} janvier 2016 actualisée au 1^{er} janvier 2018), le territoire du Faouët contient 2 876 habitants pour 1 470 logements occupés soit une moyenne de 1,96 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 183 équivalents-habitants**.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés	1 090	1 070	1 061	1 072	1 118	1 112
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 139	2 100	2 082	2 104	2 183	2 183
Volumes facturés (m ³ – consommations < 6 000 m ³)	66 543	65 138	63 052	64 637	66 424	65 175
Volume produit par personne (m ³)	31.11	31.02	30.28	30.72	30.42	29.85
Volumes facturés (m ³ – consommations > 6 000 m ³)	103 137	109 808	86 941	87 301	88 424	96 604

Il est précisé que la CADF dispose d'un puits. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2014	2015	2016	2017	2018
CADF volume AEP	89 408	51 330	53 621	54 240	58 063
CADF volume total	201 377	199 842	217 464	221 932	187 514
SA MONTFORT	14 067	15 867	15 074	15 849	17 412
HOPITAL	6 333	8 698	8 933	9 093	10 930
CENTRE AQUATIQUE		11 046	9 673	9 242	10 199

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m³ par jour, 1 200 kg de DBO₅ par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 187 514 m³, cela fait un débit moyen de 721 m³ par jour (usine fermée les week-ends).

✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	12
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	C coi
STANG VRAZ FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Ste Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Fauët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO₅/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m³/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;
- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m³) ;

- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

Annuellement, la station produit normalement environ 3 000 m³ de boues (90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La SAUR assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2018.

La collectivité a réalisé en 2018 :

- Etudes diagnostic : 39 913,74 € HT ;
- Remise en état de 3 pompes, changement de roues et achat d'une nouvelle pompe (pour l'entrée de la station d'épuration) : 19 791,03 € HT ;
- 5 branchements de réseau et remplacement de 2 tampons Rue du Château : 18 115,08 € HT.

B. La station d'épuration.

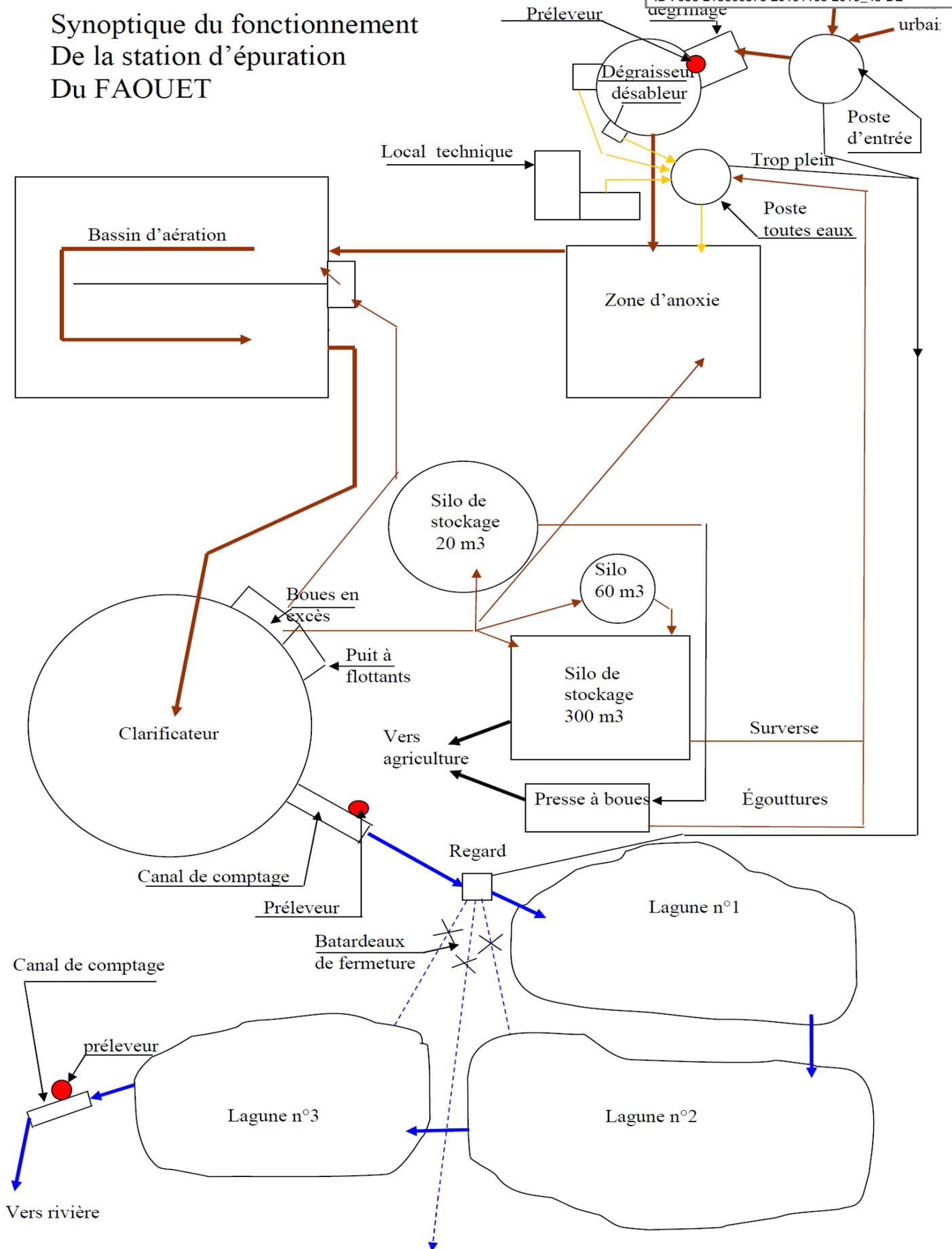
B.1. *Présentation générale.*

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m ³ / j
	DBO ₅	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m ³	
BASSIN D'ANOXIE		460 m ³	
BASSIN D'AERATION		4 245 m ³ 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m ³ 2 pompes de recirculation de 110 m ³ /h 1 pompe d'extraction de 45m ³ /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m ³	
EPAISSISSEURS		300 m ³ et 60 m ³	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m ³	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Envoyé en préfecture le 06/11/2019
 Reçu en préfecture le 06/11/2019
 Affiché le
 ID : 056-215600578-20191105-2019_45-DE

Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUET



B.3. Le volume des effluents traités

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charge hydraulique entrée (m³/j)	Moy	942	926	Non renseigné	1000	1116	790	819
	Min	277	7		95	915	16	197
	Max	1979	3033		2972	2037	1 511	1 542
Charge organique entrée (kg DBO₅/j)	Moy	522,7	320,8		258	315,5	457	401
	Min	194,9	23,5		78,7	165,9	161,82	158
	Max	1530,2	944		551,5	792,1	1 236	824
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydro	57	56		60	70	48	49,4
	% orga	37	23		18	22	35	25,5

Le volume arrivant à la station est de 298 913 m³ pour l'année, soit un débit entrant moyen de 819 m³/jour. Les volumes entrants sont similaires depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m³/jour. L'installation est donc en moyenne à 49,4 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 187 514 m³ et ceux de Montfort de 17 412 m³. La station a reçu 298 913 m³ d'eaux usées soit environ 819 m³/jour. Le diagnostic du service sera terminé pour la fin d'année 2019. Il permettra d'estimer les pertes d'eaux usées dans le milieu récepteur et les quantités d'eaux parasites acheminées à la station.

Il existe des grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont peu sensibles à la pluviométrie. Ils sont directement liés à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

La station connaît des épisodes de surcharge hydraulique essentiellement dues aux rejets de la CADF.

B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2018, la station a reçu en moyenne :

- 819 m³ par jour soit 49,4 % de sa capacité hydraulique ;
- 101 kg de DBO₅ par jour soit 28,5 % de sa capacité organique.

Le rejet est de qualité moyenne. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées.

Synthèse annuelle des mesures « bilans 24heures » réel

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NH ₄ mg/l	NGL			Pt		
			E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %		E kq/j	S mq/l	Rdt %		E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %
Jan.	939	56,6	151	3,86	97	361	16,4	81,6	158	3	84,9	11,2	55,9	14,2	24	12,9	55,9	18,4	1,2	2,43	1,04	11
Fév.	859	51,8	90,2	4,08	95	431	16,3	89,9	168	3	90,3	11,9	49,5	4,20	55,0	3	49,5	10,6	19,5	4,21	0,725	58
Mars	938	56,5	441	3,29	99	1233	13,3	96,6	772	3	97,5	54,8	73,8	3,95	65,7	3	73,8	6,20	46,9	4,20	0,632	71
Avril	879	53,0	450	11,7	97	1183	21,3	94,6	412	3,25	95,2	29,2	102	19,4	84	17,4	102	23,0	78	9,08	1,90	78
Mai	743	44,8	248	11,2	96	758	28,2	89,1	316	3,60	93,3	22,4	71,8	10,9	9,41	9	71,8	14,4	82	3,73	2,54	0
Juin	712	42,9	178	11,9	94	466	35,3	86,5	408	5,25	95,3	28,9	65,0	25	55	22	65,0	30	47	4,08	2,72	9
Juil.	732	44,1	127	8,93	94	579	21,8	93,0	*	4,25	*	*	59,4	13,6	13,4	12,3	59,4	17,9	79	4,08	3,09	0
Août	712	42,9	201	14,2	95	617	31	91,2	222	4,40	92,9	15,7	60,2	4,52	70,0	3,3	60,2	7,94	49,3	5,62	2,21	25
Sept.	755	45,5	244	11	97	706	27,3	93,6	459	4,50	96,7	32,6	79,3	3,53	84,8	1,7	79,3	6,30	72,8	6,79	1,45	81
Oct.	780	47,0	433	6,21	98	1439	22,2	96,6	824	3	98,4	58,4	80,5	3,96	78,8	2,5	80,5	7,24	61,0	5,94	1,24	78
Nov.	821	49,5	230	4,83	98	475	20,8	90,0	448	3	97,0	31,8	69,8	4,67	66,7	3,3	69,8	7,83	46,0	1,98	0,409	76
Déc.	957	57,7	342	23,3	97	656	25,8	89,0	229	3	92,7	16,3	60,3	11,1	2,31	8,8	60,3	15,0	53	1,93	0,535	37
Moy.	819	49,4	261	9,52	97	742	23,4	92,5	401	3,60	95,3	28,5	68,9	9,80	51	8,3	68,9	13,7	53	4,51	1,57	44
Min.	197	11,9	57,8	2	94	312	10	86,0	158	3	96,6	11,2	49,5	1,30	2,3	1,7	49,5	3,80	1,2	1,93	0	0
Max.	1542	93,0	750	61	99	2146	56	99,1	824	8	99,7	58,4	102	32	85	17,4	102	37,2	82	9,08	7	81
Normes				20	95		80	60		25	90			10/15		8/12		15	80		2	90

*absence de mesure de DBO₅ en entrée en juillet

B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m³ et 60 m³ où elles se concentrent habituellement à environ 3 % de matière sèche. Du fait de manque de terrains à épandre, la siccité est en baisse par rapport à 2017 (-30%) mais similaire à celle de 2016 (40g/litre).

Année	Charge traitée Kg DBO ₅ /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2012	484	141	56,4
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53
2018	Donnée inconnue	Donnée inconnue	41

En 2018, 1 055 m³ de boues ont été épandues sur 32,8 hectares représentant 41 tonnes de matières sèches (siccité moyenne de 40 grammes par litre).

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 5 637 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 23,9 % de la capacité organique de la station.

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
X	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
X	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
X	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
TOTAL		100	70

D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic a pour but d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Celui-ci a été réalisé par le cabinet SCE et sera restitué fin septembre 2019.

Fin 2018, la commune a proposé aux services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de revoir son plan d'épandage afin de faciliter le fonctionnement de la station d'épuration.

La station d'épuration mixte de LE FAOUËT située au Stéroulin est régie par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration communale sous la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées. Cet arrêté récemment modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 20 juin 2019 concernant les modalités d'épandage a permis d'agrandir significativement la surface épandage (à 183.12ha à partir de cette date).

Au vu des conditions d'exploitation difficiles de l'hiver dernier, il semble important d'optimiser la capacité de stockage des boues. C'est pourquoi des contacts ont été pris avec un agriculteur de la commune qui vient de cesser son activité. Il est prêt à mettre à disposition de la commune une fosse à lisier de 600 m³, fosse couverte et clôturée, proche des parcelles du plan d'épandage nouvellement autorisé. La fosse est également éloignée de tout voisinage. Il s'agirait ainsi d'un stockage déporté. Cette proposition est en cours d'étude par les services de la DDPP, pour l'année 2019.

3. **LES INDICATEURS FINANCIERS.**

A. **Le prix de l'assainissement.**

A.1. La tarification.

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m³ consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2018 a été fixé par la délibération n° 64/2017 du conseil municipal au cours de la séance du 9 novembre 2017. Cette redevance s'élève à 73,31 € par branchement et à 0,9074 € par m³ consommé de 0 à 30 m³ et à 1,8892 € par m³ consommé après 30 m³. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés en 2016 et 2017. En 2018, ces tarifs ont été augmentés de 2%.

Les agences de l'eau ont mis en place une redevance à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0,1550 euro du m³ dans le bassin Loire-Bretagne depuis 2015.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

A.2. Évolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	39.93	39.93	71.87	71.87	71.87	73.31
Part proportionnelle								
✓ 0 à 30 m ³	le m ³	0.4942	0.4942	0.4942	0.8896	0.8896	0.8896	0.9074
✓ > 30 m ³	le m ³	1.0290	1.0290	1.0290	1.8522	1.8522	1.8522	1.8892

A.3. La facture d'un usager de 120 m³

La facture d'un usager de 120 m³ est la suivante :

Envoyé en préfecture le 06/11/2019
 Reçu en préfecture le 06/11/2019
 Affiché le
 ID : 056-215600578-20191105-2019_45-DE

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume			
► Production et distribution de l'eau potable						
Abonnement						
Part Eau du Morbihan	Année 2018				25,72	5,50
Part SAUR	Année 2018				49,26	5,50
					195,00	205,73
Consommation						
Part Eau du Morbihan	Année 2018	1 à 30	30	0,7690	23,07	5,50
		31 à 120	90	0,7840	70,56	5,50
Part SAUR distribution	Année 2018	1 à 30	30	0,0660	1,98	5,50
		31 à 100	70	0,1110	7,77	5,50
		101 à 120	20	0,1110	2,22	5,50
Part SAUR achat d'eau	Année 2018		120	0,7450	89,40	5,50
					270,56	270,56
► Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Part Communale	Année 2018				73,31	
					197,25	197,25
Consommation						
Part Communale	Année 2018	1 à 30	30	0,9074	27,22	
		31 à 120	90	1,8892	170,03	
					54,00	55,98
► Organismes publics						
Consommation						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2018		120	0,3000	36,00	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2018		120	0,1500	18,00	
					54,00	55,98
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 11,47 € / m ³ soit 0,01147 € / litre				HT exonéré de TVA : 288,56 €	TVA 5,50 % : 16,83 €	Total facture TTC : 611,37 €
				HT soumis à TVA : 305,98 €	TVA sur les débits : 16,83 €	

A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2014	2015	2016	2017	2018
Recette collectivité	200 605,86	281 113,80	333 549,92	333 001,85	260 652,66

Le compte administratif du service en 2018 a constaté un déficit de 5 714,67 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre 1 748,44 € pour la part d'investissements.

B. Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016.

En 2018, le service a perçu sept participations pour l'assainissement collectif (soit 17 500 €).

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2018, aucune contre visite n'a été facturée.

C. La dette du service public d'assainissement colle

- **État de la dette en capital au 31/12/18 : 794 973,97 €**
- **Annuité 2018**

Remboursement en capital :	105 680,06 €
Remboursement en intérêts :	30 900,47 €
Total :	136 580,53 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2018 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 52 %.

D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.

Au cours de l'année 2018, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 89 526,86 euros.

E. Les dépenses de travaux réalisées en 2018.

En 2018, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de 292 123,59 € HT :

- Etudes diagnostic : 39 913,74 € HT ;
- Remise en état de 3 pompes, changement de roues et achat d'une nouvelle pompe (pour l'entrée de la station d'épuration) : 19 791,03 € HT ;
- 5 branchements de réseau et remplacement de 2 tampons Rue du Château : 18 115,08 € TTC.

CONCLUSION

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic a pour but d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Celui-ci a été réalisé par le cabinet SCE et sera restitué fin septembre 2019.

La station d'épuration étant âgée de presque 40 ans, des investissements importants seront à prévoir suite à la réalisation du diagnostic. Selon l'importance des aides financières, le Conseil Municipal pourra éventuellement être amené à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

LEXIQUE

Envoyé en préfecture le 06/11/2019

Reçu en préfecture le 06/11/2019

Affiché le

ID : 056-215600578-20191105-2019_45-DE

Bassin d'aération : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

Bassin d'anoxie : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

Clarificateur : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

DBO5 : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

DCO : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

Dégazeur : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

Dégrilleur : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

Dégraisseur : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

Dessableur : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

ECPP : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

Effluent : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

EH (Équivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

Hydrocurage : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

MES ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

m.l. : mètre linéaire

NTK : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

Plan d'épandage : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

Pt : Phosphore total

Rendement épuratoire : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.